

INDEX ANALYTIQUE

-A-

Accusation criminelle

Dépôt (autorité compétente), 75, 76

Acte criminel (soupçon)

Compétence et la procédure d'enquête, 34

Droits et devoirs des policiers, 21-23, 62, 75

Pouvoirs de l'enquêteur du Bureau des enquêtes internes, 73

Voir aussi **Infraction criminelle**

Affaire *Marcellus François*, 8

Affaire *Villanueva*, 7, 8

Agent de la paix

Voir **Policier**

Agression sexuelle (allégation)

Enquête

– Forme, 52

– Statistiques, 38

Exclusion, 32

Aide juridique

Droit, 62

Allégation d'agression sexuelle

Voir **Agression sexuelle (allégation)**

Amende

Défaut d'informer le ministre d'un événement, 25

Défaut de répondre à une demande de services, 71

Arme à feu

Arme d'un autre type, 31

Condition d'ouverture d'une enquête indépendante, 30, 31

Assistance d'un avocat

Voir **Avocat**

Avis

Blessure, 30, 31

Changement de statut d'un policier, 74

Conflit d'intérêts, 70

Désignation de l'enquêteur principal et des enquêteurs, 70

Événement, 21, 54, 64, 65

Impossibilité de répondre à une demande de services, 71

Infraction à la réglementation du processus d'enquête, 71

Infraction criminelle, 33, 35, 38, 64

Services spécialisés des corps de police, 76

Statut de policier témoin, impliqué ou suspecté, 74, 75

Avocat

Assistance, 22, 61, 64

Consultation, 22, 55, 56, 58, 61-63

-B-

Blessure causée par une arme à feu

Motif d'ouverture d'une enquête indépendante, 30, 31

Voir aussi **Bureau des enquêtes indépendantes (BEI), Enquête, Enquête indépendante**

Blessure grave

Définition, 26-30

Menace, 27

Voir aussi **Bureau des enquêtes indépendantes (BEI), Enquête, Enquête indépendante**

Bureau des enquêtes indépendantes (BEI)

Assistance des corps policiers, 76

Avis de l'impossibilité de répondre à une demande de services, 71

Collaborateur, 48, 49

Communication avec la population, 72

Composition, 41, 48

Directeur

– Adjoint, 42-44

– Avis d'une infraction à la réglementation du processus d'enquête, 71

– Avis relatif à un conflit d'intérêts, 70

– Communication avec les autres organisations, 71

– Demande de services de soutien, 71

– Fonction, 42, 43

– Qualités requises, 42

– Rapport d'enquête, 75

Direction

– Avis relatif aux services policiers spécialisés, 76

– Droits et devoirs, 69-72

– Enquêteur et enquêteur principal (désignation et avis), 70

– Rapport d'enquête, 75

Employés, 42

Enquête

– Compétence, 3, 14, 19-32, 36-38, 51

– Demande du ministre de la Sécurité publique, 14, 19-21, 30, 31, 37, 68, 69

- Manquement déontologique (distinction), 39, 40

Enquêteur

- Compte rendu d'événement, 55, 59, 75
- Conflit d'intérêts (avis au directeur), 70
- Description, 44-47
- Désignation, 70
- Formation, 42, 47, 48
- Observation des règles et pratiques policières, 72, 73
- Prise en charge de la scène d'un événement, 73, 74
- Qualités requises, 42
- Rapport, 75, 76
- Rencontre avec les policiers, 74, 75

Enquêteur principal

- Désignation et avis, 70
- Détermination et avis du statut des policiers, 74, 75
- Qualités requises, 70
- Témoin civil (prise de témoignage), 75

Histoire, 3-17

Mandat

- Cas exceptionnel, 14, 20
- Élargissement envisagé, 77
- Exclusion, 32, 33, 39

Mandat accessoire

- Circonstances, 34-39
- Procédure, 36

Mandat principal, 3,19-34

Membre de soutien, 48

Mission, 6, 19

Nature, 19, 21

Obligations administratives, 69

Rapport annuel, 43, 44, 47, 69, 87

Rapport d'enquête, 39

Relations externes, 48, 49

Signalement reçu du public, 65, 66

Voir aussi **Enquête, Enquête indépendante**

-C-

Carte d'appel

Consultation, 57

Code de déontologie des policiers du Québec

Adoption, 5

Recours, 6

Commissaire à la déontologie policière

Plainte, 6, 39

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 27

Conseil municipal

Avis d'une infraction à la réglementation du processus d'enquête, 71

Consultation d'un avocat

Voir **Avocat**

Coroner

Affaires *Marcellus François*
et *Villanueva*, 7, 8

Consultation par l'Unité
des enquêtes spéciales
(Ontario), 66

Dossier ou rapport
d'enquête, 48, 75

Enquête, 40

Corps de police

Assistance du BEI, 76

Avis d'infraction de la part
d'un corps de police
municipal ou autre, 71

Avis de la désignation d'un
enquêteur principal, 70

Avis de la Division des affai-
res internes, 65, 66

Demande de services de
soutien, 71

Directeur

– Avis d'événement, 21, 33,
34, 65, 66

– Avis d'infraction, 71

– Avis d'infraction crimi-
nelle, 33, 35, 38, 64

– Avis de blessure, 30, 31

– Avis du changement de
statut d'un policier, 74

– Communication de ren-
seignements, 66, 67

– Consultation du Direc-
teur des poursuites crimi-
nelles et pénales (DPCP),
33, 35

– Document lié à un événe-
ment, 75

– Fondement, 52

– Protection d'une enquête
du Bureau des enquêtes
indépendantes, 67

– Sécurisation et transfert
du contrôle de la scène
d'un événement, 66

Laval, Longueuil et
Gatineau (processus
d'enquête antérieur), 5

Ordonnance d'enquête, 20

Pouvoir d'enquête, 33, 67

Voir aussi **Policier, Service
de police de la Ville de
Montréal (SPVM), Ser-
vice de police de la Ville
de Québec (SPVQ),
Sûreté du Québec**

-D-**Décès**

Enquête

– Compétence du BEI, 3,
14, 24, 25, 26, 33

– Compétence du coroner,
40

– Envoi du dossier au coro-
ner, 75

Policier, 33

Voir aussi **Bureau des
enquêtes indépendantes
(BEI), Enquête, Enquête
indépendante**

Définition

Blessure grave, 26-30

« Enquête autre », 34

Policier impliqué, 53

Policier non impliqué, 54

Policier témoin, 53

« Policier témoin autre », 54

Délai

Avis d'événement, 25, 65

Avis d'infraction criminelle,
33, 35

Compte rendu d'événement,
55, 59, 75

Rencontre entre enquêteurs
et policiers, 74

Retrait des policiers de la
scène d'un événement, 54

Directeur

Bureau des enquêtes indé-
pendantes (BEI)

– Avis d'infraction à la
réglementation du pro-
cessus d'enquête, 71

– Avis relatif à un conflit
d'intérêts, 70

– Communication avec les
autres organisations, 71

– Demande de services de
soutien, 71

– Directeur adjoint, 42-44

– Fonction, 42, 43

– Qualités requises, 42

– Rapport d'enquête, 75

Corps de police

– Avis d'événement, 21, 33,
34, 65, 66

– Avis d'infraction, 71

– Avis d'infraction crimi-
nelle, 33, 35, 38, 64

– Avis de blessure, 30, 31

– Avis du changement de
statut d'un policier, 74

– Communication de ren-
seignements, 66, 67

– Consultation du Direc-
teur des poursuites crimi-
nelles et pénales (DPCP),
33, 35

– Document lié à un événe-
ment, 75

– Fondement, 52

– Protection d'une enquête
du Bureau des enquêtes
indépendantes, 67

– Sécurisation et transfert
du contrôle de la scène
d'un événement, 66

Directeur des poursuites
criminelles et pénales
(DPCP)

– Accusation criminelle, 75,
76

– Consultation par un
directeur de police, 33,
35, 48

– Rapport d'enquête, 39,
48, 75

Service de police de la Ville
de Montréal (SPVM)

– Assistance au BEI, 76

– Avis au BEI, 76

Service de police de la Ville
de Québec (SPVQ)

– Assistance au BEI, 76

– Avis au BEI, 76

Sûreté du Québec

– Assistance au BEI, 76

– Avis au BEI, 76

– Avis d'infraction, 71

Document lié à un événement

Envoi par le directeur d'un
corps de police, 75

Droit de consulter un avocat*Voir Avocat***-E-****École nationale de police du Québec, 48****Enquête**

Autorité compétente

– Acte commis par un policier hors de ses fonctions, 33

– Décès d'un policier, 33

– Mobile, 67

« Enquête autre »

– Confidentialité, 36

– Définition, 34

– Différence avec l'enquête indépendante, 36, 38

– Procédure et réglementation, 36

– Similitude avec l'enquête criminelle, 36

Processus antérieur, 4-6

Enquête criminelle

Corps de police compétent, 10

Différence avec l'enquête policière indépendante, 20, 21

Ouverture, 6

Processus antérieur, 5

Similitude avec l'« enquête autre », 36

Enquête indépendante

Avis d'événement, 54, 64, 65

Compétence du BEI, 3, 14, 19-32, 37, 51

Différence avec l'« enquête autre », 36, 38

Différence avec l'enquête criminelle traditionnelle, 20, 21

Événements exclus, 32, 33

Formes proposées antérieurement, 11

Information du public, 23, 24

Législation (histoire), 10-12

Motifs d'ouverture, 20, 24-31, 51

Origine, 1

Particularités, 21

Réglementation, 14-17, 36, 52, 53

Statistiques, 38

*Voir aussi Bureau des enquêtes indépendantes (BEI)***Événement**

Avis, 21, 33, 34, 54, 64, 65

Communication de renseignements, 66, 67

Compte rendu, 55-60, 75

Discussion entre policiers, 58

Document lié, 75

Droits et devoirs des policiers, 54-62

Droits et devoirs du directeur d'un corps de police, 64-67

Exclusion de la compétence du BEI, 32, 33

Motif d'ouverture d'une enquête policière indépendante, 24-31
 Notes des policiers (Ontario), 60
 Scène
 – Prise en charge, 73
 – Retrait des policiers, 54
 – Sécurisation et contrôle, 66, 67

-F-

Force (utilisation), 22, 52, 62

Formulaire RÉDACTO, 57, 58

François (Affaire Marcellus), 8

-I-**Infraction criminelle**

Avis, 33, 35, 38, 64
 Pouvoir d'enquête du BEI, 19, 38, 39
 Tenue d'une enquête (ordonnance ministérielle), 20

Voir aussi **Acte criminel (soupçon)**

-L-

Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, 49

Ligue des droits et libertés, 15, 16, 27

Loi concernant les enquêtes policières indépendantes

Projet de loi n° 46, 10-12
 – Contenu et abandon, 10, 11
 – Critique du protecteur du citoyen, 12

Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes

Projet de loi n° 12, 12-16

Loi sur la police

Réforme, 9-12, 17

-M-**Médecin**

Consultation, 60

Ministère/Ministre de la Sécurité publique

Autorisation d'enquêtes policières
 – Compétence antérieure, 5
 Avis de blessure, 30, 31
 Avis de manquement à la réglementation du processus d'enquête, 71
 Avis du directeur d'un corps de police, 21, 65
 Demande d'enquête du BEI, 14, 19-21, 30, 31, 34, 37, 38, 68, 69
 Infraction criminelle
 – Avis, 33, 35, 38
 – Ordonnance d'enquête, 20

Position sur la rédaction des rapports de police, 56

Prérogative, 20, 35

-O-

Ondes radio

Consultation, 57

-P-

Police

Voir **Corps de police, Enquête indépendante, Policier, Rapport, Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), Sûreté du Québec**

Police scientifique

Rôle selon l'ancien processus d'enquête, 5

Policier

Acte commis hors de ses fonctions, 33

Décès dans l'exercice de ses fonctions, 33

Droits et devoirs

- Aide juridique, 62
- Assistance ou consultation d'un avocat, 55, 56, 58, 61-64
- Avis d'événement, 33, 34
- Avis d'infraction criminelle, 64
- Collaboration à une enquête déontologique, 64

- Collaboration à une enquête indépendante, 51, 53
 - Compte rendu d'événement, 55-60, 75
 - Consultation d'un médecin, 60
 - Consultation de documents, 57
 - Consultation entre policiers, 58
 - Déclaration à la suite d'une plainte, 22, 23
 - Devoirs déontologiques, 5, 6
 - Droit à l'information, 61, 62
 - Droit au silence, 61, 62
 - Droits fondamentaux, 23, 63, 64
 - Effet du statut, 62, 64, 75
 - Fondement, 52
 - Policier suspecté, 62, 63
 - Remise de documents relatifs à une plainte, 22, 23
 - Rencontre avec les enquêteurs, 60
 - Réponse aux questions, 75
 - Retrait de la scène d'un événement, 54
- Ordonnance d'enquête relative à une infraction criminelle, 20
- Policier impliqué (définition), 26, 53
- Policier non impliqué (définition), 54

- Policier suspecté
- Avis du statut, 75
 - Différence avec un policier impliqué, 62
 - Droits et devoirs particuliers, 62, 63
 - Mise en garde, 62
- Policier témoin (définition), 26, 53
- « Policier témoin autre », 54, 62
- Pouvoir d'enquête, 33, 67
- Rencontre avec les enquêteurs, 60, 74, 75
- Statut
- Changement, 22, 74
 - Détermination et avis, 53, 74, 75
 - Effet sur les droits et devoirs, 21-23, 62, 64
 - Information, 60, 61
- Utilisation d'une arme, 30, 31
- Voir aussi* **Corps de police**
- Politique ministérielle**
- Abolition, 17
 - Différence avec le projet de loi n° 46, 11
 - Enquête visée, 14
 - Nature et contenu, 1, 4, 5, 10
 - Remise en question, 6
- Processus d'enquête**
- Voir* **Bureau des enquêtes indépendantes (BEI), Enquête, Enquête indépendante**
- Projet de loi n° 12**
- Voir* ***Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes***
- Projet de loi n° 46**
- Voir* ***Loi concernant les enquêtes policières indépendantes***
- Projet de règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes**
- Voir* ***Règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes***
- Protecteur du citoyen**
- Critique du Projet de loi n° 46, 12
 - Position sur la définition de « blessure grave », 27
 - Rapport Saint-Germain, 8-10, 13
- R-**
- Rapport**
- Bureau des enquêtes indépendantes (BEI)
 - Enquêteur, 75
 - Rapport annuel, 43, 44, 47, 69, 87
 - Police
 - Compte rendu d'événement, 55-60

- Notes sur un incident (Ontario), 55, 60
- Protecteur du citoyen, 8-10, 13

Recours à l'aide juridique

Voir Aide juridique

RÉDACTO (formulaire), 57, 58

Règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes

- Dispositions, 52, 53
- Projet de règlement, 14-17

Renseignements

- Obtention illégale, 37

-S-

Service de police

Voir Corps de police

Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

- Compétence avant la création du BEI, 5
- Demande de services de soutien, 71
- Directeur
 - Assistance au BEI, 76
 - Avis au BEI, 76

Voir aussi Corps de police

Service de police de la Ville de Québec (SPVQ)

- Compétence avant la création du BEI, 5
- Demande de services de soutien, 71
- Directeur
 - Assistance au BEI, 76
 - Avis au BEI, 76

Voir aussi Corps de police

Soupçon d'acte criminel

Voir Acte criminel (soupçon)

Special Investigations Unit (SIU)

Voir Unité des enquêtes spéciales (Ontario)

Sûreté du Québec

- Compétence avant la création du BEI, 5
- Demande de services de soutien, 71
- Directeur
 - Assistance au BEI, 76
 - Avis au BEI, 76
 - Infraction de sa part (avis), 71

Voir aussi Corps de police

-T-

Témoin civil

- Prise de témoignage, 75

-U-**Unité des enquêtes
spéciales (Ontario)**

Accusation criminelle, 76
Avis des corps policiers, 65
Consultation de tiers, 65, 66
Copie de notes d'un agent
impliqué, 55, 56, 60, 70
Description et origine, 3, 8

Influence au Québec, 9-11
Signalement reçu du public,
65, 66

Utilisation de la force

Voir **Force (utilisation)**

-V-

Villanueva (Affaire), 7, 8

